

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : Convention de mise à disposition d'un Policier Municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt au profit de la Commune de La Fouillouse – Marché de Noël

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a sollicité la commune de Saint-Genest-Lerpt pour la mise à disposition d'un policier municipal pour le marché de Noël de la commune le samedi 16 décembre de 10H00 à 20H00 et le dimanche 17 décembre 2023 de 10H00 à 16H00.

Il sera chargé des missions suivantes, sous la responsabilité du Maire de la commune de la Fouillouse :

- Application des arrêtés en vigueur
- Gestion de la circulation routière
- Surveillance du domaine public
- Répression des infractions au code de la route
- Surveillance du bon déroulement de la manifestation

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité

✚ **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition du policier municipal de la commune de Saint-Genest-Lerpt au profit de la Commune de La Fouillouse le samedi 16 décembre de 10H00 à 20H00 et le dimanche 17 décembre 2023 de 10H00 à 16H00 ;

✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-82-23-DE

Accusé certifié exécutoire Le secrétaire de séance,

Réception par le préfet : 14/12/2023

Notification : 11/12/2023

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

